

NOTE EXPLICATIVE

DE SYNTHESE

OBJET : Permis de construire et marchés sur appel d'offres ouvert concernant l'aménagement de cantines pour le passage en liaison froide pour 2019 et 2020

P.J. : 1 projet de délibération

L'ensemble des établissements scolaires de la Ville dispose d'une cantine donnant la possibilité à tous les enfants de pouvoir déjeuner à l'école. Celles-ci facilitent leur scolarisation et participent à leur épanouissement en leur permettant notamment d'avoir au moins un repas équilibré par jour. L'Exécutif municipal a fixé comme priorité la généralisation de la liaison froide à l'ensemble des cantines (les repas sont livrés froids et réchauffés au sein des cantines). La liaison froide permet d'offrir une meilleure qualité de service tant au niveau gustatif, une offre plus importante de plats, mais aussi en terme de sécurité alimentaire, une bonne maîtrise de la chaîne de température. Sur les 50 cantines scolaires de la Commune, 18 cantines restent à aménager.

Les travaux consistent à réaménager la zone de distribution des cantines afin de pouvoir installer le matériel de stockage et de remise en température des repas (four de remise en température, d'équipement de stockage et de maintien en température des repas) ainsi que la réfection de la zone de service.

Le calendrier prévisionnel des travaux est le suivant :

- pour la rentrée 2019, sont concernées les cantines des écoles :

- Marguerite ARSAPIN,
- Christine BOLETTI,
- Marie COURTOT,
- Mauricette DEVAMBEZ,
- Eloi FRANC,
- Marie HAVET,
- Candide KOCH,
- Fernande LERICHE,
- Gustave LODS.

Les travaux d'une durée de 2 mois pourraient commencer au mois de décembre 2018, pour une livraison programmée à la rentrée 2019.

- pour la rentrée 2020, sont concernées les cantines des écoles :

- Antoinette CHARBONNEAUX,
- Marguerite CARLIER,
- Emily PANNE,
- Yvonne DUPONT,
- Charles BICHON,
- Frédéric SURLEAU,
- Daniel TALON,
- Celine TEYSSANDIER DE LAUBAREDE,
- Louise VERGES.

Les travaux d'une durée de 2 mois pourraient commencer au mois de décembre 2019, pour une livraison programmée à la rentrée 2020.

Le coût prévisionnel des travaux s'élève à 108.000.000 F/CFP T.T.C, réparti ainsi : 54.000.000 F/CFP pour 2018 et 54.000.000 F/CFP en 2019. Compte tenu du montant estimé des travaux, il convient de procéder au lancement d'un appel d'offres en 2018 et d'un second en 2019.

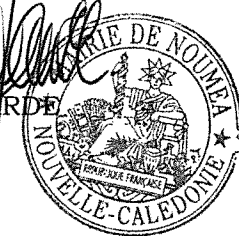
Il est donc proposé au conseil municipal d'habiliter le Maire à signer les permis de construire et les marchés sur appel d'offres ouvert avec les soumissionnaires qui auront été proposés par la commission d'appel d'offres.

Tel est l'objet du projet de délibération ci-joint que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

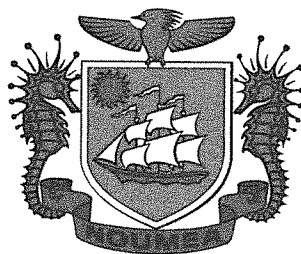
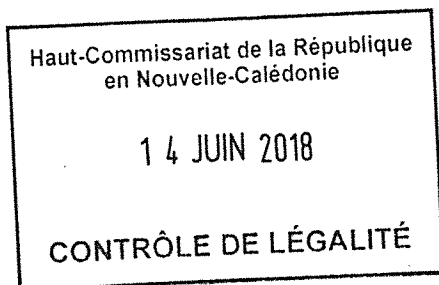
Nouméa, le 15 mai 2018

(Le Maire,

Sonia LAGARDE



475



VILLE DE NOUMEA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-huit, le mardi 12 juin à 18 heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Sonia LAGARDE, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

DATE DE CONVOCATION 04.06.2018	Mme	Sonia LAGARDE	Mme	Karine DESTOURS
	M.	Jean-Pierre DELRIEU	Mme	Christine BELLET
	Mme	Kareen CORNAILLE	M.	Henri OUILLEMON
	Mme	Chantal BOUYE	Mme	Laurène CASSAGNE
	Mme	Diane BUI-DUYET	M.	Marc DESCHAMPS
	Mme	Françoise SUVE	Mme	Liliane CONDOUMY
	M.	Dominique SIMONET	M.	Gaël YANNO
	Mme	Anne-Christine CHIMENTI	M.	Philippe BLAISE
	Mme	Patricia VAN RYSWYCK	Mme	Isabelle CHAMPMOREAU
	M.	Tristan DERYCKE	M.	Jean-Claude BRIAULT
DATE D'AFFICHAGE 06.06.2018	Mme	Tuilogona O'CONNOR	Mme	Marie-Jo BARBIER-PONTONI
	Mme	Valérie LAROQUE	Mme	Dominique KORFANTY
	M.	Alexandre MACHFUL	M.	Angélo PITO
	M.	Christophe OBLED	M.	Hnadriane HNADRIANE
	M.	Kalisito MUSUMUSU		

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :

Nombre de		M.	Marc MANSEL	M.	Patrick SENS
conseillers en exercice	: 53	M.	Daniel LEROUX	M.	Christophe DELESSERT
		M.	Marc ZEISEL	Mme	Jinezi Annie QAEZE
Nombre de présents	: 29	M.	Nicolas VIGNOLES	Mme	Charlène SOERIP
Nombre de votants	: 44	Mme	Marie-Noëlle LOPEZ	M.	André WAMO
(15 procurations)		Mme	Martine LAGNEAU	Mme	Isabelle LAFLEUR
		M.	Pierre FAIRBANK	Mme	Sonia BACKES
		M.	Mathieu OUANEMA	Mme	Félicia BALLANGER
		Mme	Sabine KAGY	M.	Jonas TAOFIFENUA
		Mme	Janine BAJON	M.	Charles ERIC
		Mme	Germaine NEWEDOU	Mme	Dina REY
		M.	Christophe CHEVILLON	Mme	Mireille LEVY

Madame Diane BUI-DUYET a été élue secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2018/475

autorisant le Maire à présenter une demande de permis de construire au nom de la Ville et à signer les marchés sur appel d'offres ouvert concernant l'aménagement de cantines pour le passage en liaison froide pour 2019 et 2020

Le conseil municipal de la Ville de Nouméa, réuni en séance publique, le **12 JUIN 2018**

VU la loi organique modifiée n° 99/209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU la loi modifiée n° 99/210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU la délibération modifiée de la Commission Permanente du Congrès de la Nouvelle-Calédonie n° 136/CP du 1^{er} mars 1967 portant réglementation des marchés publics,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2018/177 du 12 mars 2018 relative au budget principal primitif 2018,

VU la note explicative de synthèse n° 2018/82 du 15 mai 2018,

La commission conjointe de l'Urbanisme, des Transports et de l'Intercommunalité / de l'Action Educative et de la Vie des Quartiers entendue en séance du 24 mai 2018,

Après en avoir délibéré,

D E C I D E :

ARTICLE 1^{er} /

Le Maire est habilité à présenter une demande de permis de construire au nom de la Ville et à signer les actes relatifs à la maîtrise d'ouvrage pour l'aménagement de cantines dans le cadre des travaux permettant le passage en liaison froide.

ARTICLE 2 /

Le Maire, ou son représentant, est habilité à signer les marchés sur appel d'offres ouvert avec les soumissionnaires qui auront été proposés par la commission d'appel d'offres, concernant l'aménagement de cantines en 2018 pour le passage en liaison froide pour 2019 et dans un second temps concernant l'aménagement de cantines en 2019 pour un passage en liaison froide en 2020.

ARTICLE 3 /

L'étendue des besoins à satisfaire recouvre les travaux d'aménagement de bâtiment (gros-œuvre, réseaux divers et second – œuvre) nécessaire à l'installation des équipements (fours, équipement de stockage, desserte, etc.) permettant la réception, le stockage et la remise en température des plats avant le service

ARTICLE 4 /

Le montant prévisionnel des travaux est estimé à 108.000.000 F/CFP réparti en 54.000.000 F/CFP en 2018 et 54.000.000 F/CFP en 2019.

ARTICLE 5 /

Le délai de recours devant le Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 6 /

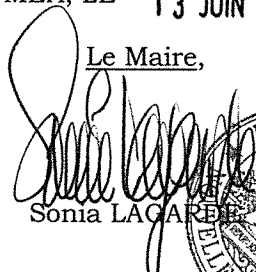
Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise à Monsieur le Commissaire Délégué de la République pour la province Sud et publiée par voie d'affichage.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE **12 JUIN 2018**

POUR EXTRAIT CONFORME

NOUMEA, LE **13 JUIN 2018**

Le Maire,


Sonia LAGARÉE


DESTINATAIRES :

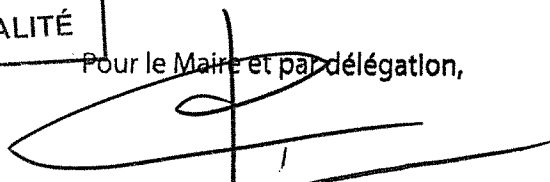
SUBD. ADMINIS. SUD	-	1
D.F. (dont T.P.S.)	-	2
POLE AMENAGEMENT	-	1
D.A.C.P. (S.P.S.S.)	-	1
D.V.C.E.S. (S.V.E.)	-	1
AFFICHAGE	-	1



Le Maire certifie que par le présent acte
ayant été transmis le **14 JUIN 2018**
au Commissaire Délégué
~~et notifié le~~ **15 JUIN 2018**
et / ou publié le
est exécutoire de plein droit.



Pour le Maire et par délégation,


Anne-Christine CHIMENTI
9^e adjointe au Maire
chargée des finances